

Québec faits saillants

Chiffres clés

Compensation annuelle du Québec pour les services d'établissement et d'intégration (paiement de l'Accord)

Année fiscale	2023–2024	2024–2025	2025–2026
Compensation annuelle	775,1M \$	867,3M \$	867,3M \$

Demandeurs d'asile au Québec (jusqu'au 28 février 2026)

Année	Lieu	
	Aéroport international Montréal-Trudeau	Entre les points d'entrée au Québec
2023	25 595	14 500
2024	22 995	1 045
2025	5 640	3 000
2026 (jusqu'au 28 février)	415	255
Total	54 650	18 810

Permis de travail initial approuvés pour les demandes d'asile faites au Québec

Année	2025	2026 (jusqu'au 28 février)
Nombre de permis de travail approuvés*	30 370	2 970

* Les permis de travail remis aux demandeurs d'asile ne nécessitent pas de Certificat d'acceptation de Québec (CAQ).

Nombre de permis de travail (y compris les prolongations) délivrés dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires et destinés à travailler au Québec*

Année	2025	2026 (janvier au 28 février)
-------	------	---------------------------------

Permis de travail délivrés (nouveaux)	54 100	10 800
Extensions de permis de travail délivrés	22 900	4 600
Total	77 000	15 400

* Détenteurs de CAQ.

Veillez noter que les valeurs dans les tableaux ci-dessus sont arrondies. Cela est fait pour empêcher l'identification des individus lorsque les données d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) sont compilées et comparées à d'autres statistiques disponibles publiquement. En raison de l'arrondissement, les données peuvent ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Messages clés

Accord Canada-Québec : rôles et responsabilités

Les objectifs de l'Accord Canada-Québec (l'Accord) de 1991 sont de préserver le poids démographique du Québec au sein du Canada et de favoriser l'intégration des immigrants dans la province, tout en respectant son identité distincte.

En vertu de l'Accord, le Canada et le Québec ont une responsabilité partagée pour la sélection des immigrants destinés à cette province. Le Québec sélectionne les immigrants économiques et les réfugiés réinstallés, tandis que le gouvernement fédéral sélectionne les résidents permanents dans la catégorie du regroupement familial et les personnes protégées.

Les deux gouvernements administrent conjointement le Programme des étudiants étrangers et le Programme des travailleurs étrangers temporaires.

Le gouvernement fédéral demeure responsable de déterminer l'admissibilité (par ex. la santé, la sécurité et la criminalité) de tous les immigrants au Québec et de délivrer les visas ainsi que les permis.

En vertu de l'Accord, le Québec fournit des services d'établissement et d'intégration, avec une compensation financière du gouvernement fédéral (c'est-à-dire une subvention annuelle). Le 19 février 2026, Québec a été informé que le montant total de la subvention pour 2025–2026 était de 867,3M \$.

Niveaux d'immigration

- Comme le prévoit l'Accord, le Québec fixe ses propres niveaux d'immigration, dont le gouvernement du Canada tient compte dans son Plan global des niveaux

d'immigration fédéraux.

- Le plan du Québec pour l'année 2026 a été publié le 6 novembre 2025 et comprend, pour la première fois, des cibles de résidents temporaires (jusqu'à 55 700 travailleurs temporaires et jusqu'à 68 500 étudiants étrangers), tout comme le Plan national des niveaux d'immigration du Canada. Il prévoit également l'admission d'un maximum de 45 000 résidents permanents en 2026, dont environ 28 800 immigrants économiques.

Demandeurs d'asile

- Le Québec a accueilli un grand nombre de demandeurs d'asile pendant la période de pointe des passages irréguliers à la frontière à Roxham Road, de 2021 à 2023. Depuis la mise en œuvre du protocole additionnel à l'Entente sur les tiers pays sûrs, le 25 mars 2023, le nombre de demandeurs arrivant entre les points d'entrée a considérablement diminué. En 2025, le nombre global de demandes d'asile présentées au Québec a diminué d'environ 29 % par rapport à la même période l'année dernière. Cette tendance à la baisse se poursuit en 2026 : le nombre total de demandes au Québec (du 1^{er} janvier au 1^{er} mars) a diminué de 70 % par rapport à la même période en 2024.
- Par l'intermédiaire du Programme d'aide au logement provisoire (PALP), le gouvernement du Canada a versé 542,7M \$ au Québec pour couvrir les coûts du logement d'urgence entamés depuis 2017; le premier paiement a été effectué en 2019.
- Le gouvernement fédéral a également annoncé 750M \$ au gouvernement du Québec en reconnaissance des défis liés au logement temporaire et à l'asile causés par les passages irréguliers à la frontière entre 2021 et 2024. De ce total, 168,7M \$ ont été versés dans le cadre du PALP (inclus dans les 542,7M \$ mentionnés ci-dessus).
- IRCC travaille avec la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et l'Agence des services frontaliers du Canada pour surveiller les passages irréguliers au Canada, notamment ceux donnant lieu à des demandes d'asile. Les mesures prises récemment dans le cadre du Plan frontalier du Canada ont permis d'accroître la présence de la GRC le long de la frontière, augmentant ainsi sa capacité à effectuer de telles interceptions.
- Grâce aux investissements effectués dans le cadre du Plan frontalier du Canada, nos agents d'application de la loi sont désormais mieux préparés à faire face à tout changement des volumes de migration irrégulière. Nous continuerons de travailler en étroite collaboration avec nos homologues américains pour enquêter et surveiller les flux migratoires dans les deux sens.

Immigration francophone au Québec

- Le Québec souhaite donner la priorité à l'immigration francophone, avec un objectif déclaré de 100 % d'immigration économique francophone.
- Pour soutenir ses objectifs, le Québec a demandé que des exigences en matière de maîtrise du français soient ajoutées pour certains candidats à des emplois temporaires, là où il n'a pas le pouvoir de le faire lui-même. Le Ministère poursuit ses efforts en vue de modifier la réglementation de son Programme de mobilité internationale avec l'objectif d'une mise en œuvre d'ici 2028 (conformément au calendrier de mise en œuvre prévu par le Québec).